



Parution du 20 avril 2023

Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 6 mars 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Michel Lequin, conseiller

M. Guy Thériault, conseiller

M. Denis Perreault, conseiller

Est absent:

M. Michel Prince, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

<u>Est également présente</u>: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 ;
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
- 5. Dépôt et adoption des comptes à payer ;
- 6. Rapport des comités ;
- 6.1 Parole au comité d'environnement
- 6.2 Parole au comité loisirs & culture

- 7. Administration;
- 7.1 Avis de motion projet de règlement sur la gestion d'horaire et la consultation des documents
- 8. Aqueduc et égouts ;
- 8.1 Rencontre avec l'inspecteur
- 8.2 Résolution pour autoriser les réparations urgentes à l'aqueduc (TECQ)
- 8.3 Révision sanction pécuniaire
- 9. Sécurité publique ;
- 9.1 Adoption de règlement G-100 harmonisé
- 9.2 Résolution pour accepter les termes de l'entente de la Régie des 3 Monts
- 9.3 SQ approche relais
- 10. Voirie:
- 10.1 Résolution pour entériner l'argumentaire déposé au PAVL
- 10.2 Résolution d'une demande d'extension du délai de réalisation des travaux au PAVL
- 10.3 Résolution pour faire une demande de subvention au député Schneeberger
- 10.4 Donner un mandat à l'ingénieur pour le projet PAVL
- 11. Urbanisme et environnement;
- 11.1 Annuler la résolution pour le mandat de la location des résidences
- 11.2 Donner mandat à notre urbanisme Alexandre Déragon (modification à la réglementation sur la location des résidences touristiques)
- 11.3 Donner mandat à notre urbanisme Alexandre Déragon (règlement sur la démolition d'immeubles)
- 11.4 Avis de motion sur la démolition d'immeubles
- 11.5 Demande de location pour le 429, Route 161
- 11.6 Demande de location pour le 11, chemin Shank
- 11.7 Suivi sur les fosses septiques
- 12. Loisirs et culture :
- 12.1 Invitation : Le Forum qui déplace de l'air
- 13. Affaires diverses;
- 13.1 Résolution pour accepter la demande du projet cimetière au FRR
- 13.2 Renouvellement adhésion annuelle Espace Muni 2023-2024 (45.99\$)
- 13.3 Invitation Rallye communautaire (Élus, DG)
- 14. Liste de la correspondance;
- 15. Varia;
- 15.1 Demande de Richard Ling
- 15.2 Suivi de la demande de l'ARLC
- 16. Période de questions ;
- 17. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6</u> FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Ces dépenses sont incluses à la liste des comptes.

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 56 516.03\$:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 56 516.03\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 304.60
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 404.59
3	Visa Desjardins (achat divers)	119.02
4	Ministre du Revenu du Québec (Sommaire relevé 1)	266.11
5	Groupe Kopers inc. (réparations / aqueduc)	1 720.03
6	MRC d'Arthabaska (permis)	135.00

7	François Lemay (dérogation mineure - 2022)		20.00
8	Hugues Moisan (dérogation mineure - 2022)		20.00
9	Gilles Gosselin, maire		1 028.80
10	Michel Prince, conseiller		423.02
11	France Darveau, conseillère		423.02
12	Laurent Garneau, conseiller		423.02
13	Michel Lequin, conseiller		423.02
14	Guy Thériault, conseiller		423.02
15	Denis Perreault, conseiller		423.02
16	Bell Mobilité inc. (février)		54.00
17	Buropro (février)		164.15
18	Desjardins Sécurité Financière (mars)		1 048.84
19	Entretien Général Lemay (février)		4 622.05
20	Excavation Marquis Tardif inc. (février)		22 558.48
21	Eurofins Environex (janvier)		278.24
22	Gaudreau Environnement inc. (février)		129.67
23	Gesterra (janvier)		6 137.30
24	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)		268.91
25	Sogetel (mars)		312.16
26	Vivaco Groupe Coopératif (février)		62.05
27	J.U. Houle Distribution (aqueduc)		165.84
28	N. Faucher Entrepreneur Électricien (lumières rue)		354.10
29	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)		868.16
30	Purolator inc. (colis)		10.75
31	Veolia (fournitures / aqueduc)		511.46
32	Espace Muni (abonnement annuel 2023)		45.99
33	Total du salaire de la D.G. :		3 071.04
34	Total des salaires & déplacements :		5 296.57
		TOTAL:	56 516.03 \$

RAPPORT DES COMITÉS

PAROLE AU COMITÉ ENVIRONNEMENT :

Le conseiller Denis Perreault mentionne que le comité de l'environnement s'est rencontré et le comité suggère de répondre aux questions de la lettre de l'ARLC. Il mentionne aussi que les deux associations l'ARLN et l'ARLC pourront être présentes lors de la journée du printemps en mai prochain.

PAROLE AU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE:

La MRC d'Arthabaska nous a offert des billets pour la station du Mont Gleason à remettre à nos citoyens pour la semaine de relâche. Nous avons reçu six billets pour la glissade et quatre billets pour le ski à distribuer aux gens de la municipalité. Donc avis aux personnes intéressées, vous devez venir les chercher au bureau municipal.

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION D'HORAIRE ET LA CONSULTATION DES DOCUMENTS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Laurent Garneau qu'un projet de règlement sur la gestion d'horaire et la consultation des documents sera présenté à une séance ultérieure.

AQUEDUC ET ÉGOUTS

RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL:

Les membres du conseil ont rencontré l'inspecteur municipal en atelier de travail, pour discuter des différents dossiers touchant le réseau d'eau potable, le système d'égouts, la voirie et la réglementation.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES RÉPARATIONS URGENTES À L'AQUEDUC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu beaucoup des problèmes avec le réseau d'aqueduc depuis plus d'un mois ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs réparations sont à prévoir pour pouvoir remettre le réseau de distribution de l'eau potable à jour ;

CONSIDÉRANT QUE certaines des réparations sont urgentes pour pouvoir assurer la distribution de l'eau potable aux citoyens branchés sur le réseau d'aqueduc dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des réparations seront payés avec le programme de TECQ (Taxe essence Canada Québec) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les réparations urgentes sont autorisées pour remettre le système d'aqueduc à jour pour la distribution de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION SANCTION PÉCUNIAIRE

À titre informatif:

Notre demande de révision a été déposée auprès du ministère de l'Environnement, concernant la contestation d'une sanction pécuniaire. Nous avons reçu une lettre nous disant que notre dossier sera étudié.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION DU RÈGLEMENT G-100 HARMONISÉ

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2023 - G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 317-2023 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 6 février 2023, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Guy Thériault et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

ARTICLE 2

L'article 1.1 est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, le <u>6 mars 2023.</u>

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le règlement 317-2023 - G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Prendre note que le conseiller Guy Thériault est arrivé à 19h13

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS : DISCUSSION DES TERMES DE L'ENTENTE AVANT SON RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs discussions entre la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et les municipalités qui en font partie ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités doivent se prononcer sur la proposition faite par la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts sur les termes de l'entente avant son renouvelle et portant le numéro de résolution #2023-02-011;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2023-02-011 de la Régie Intermunicipale propose le mode de calcul suivant pour la répartition de la quote-part annuelle des municipalités ;

Que le mode de calcul de la répartition de la quote-part soit révisé au renouvellement de l'entente en décembre 2023 le calcul sera effectué de façon suivante : un tarif de base de 25 % sur une base budgétaire de 400 000 \$ / annuellement sans indexation et 75 % sur la RFU pour chacune des municipalités ;

Afin de réduire l'impact budgétaire des petites municipalités, le mode de calcul du tarif de base (25 % de la base budgétaire de $400\,000$ \$ / annuellement sans indexation) sera réparti sur une base de 5 ans comme suit :

5 % année 2024, 10 % année 2025, 15 % année 2026, 20 % année 2027 et 25 % année 2028 et suivantes, cette entente est d'une durée de 10 ans et prendra fin le 31 décembre 2033.

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité trouve plus juste et équitable ce nouveau mode de calcul de la quote-part annuelle pour tous ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens accepte la proposition adoptée par la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts sous le numéro de résolution #2023-02-11, concernant un nouveau mode de calcul pour le partage de la quote-part annuelle. Nous en aviserons la Régie Intermunicipale et les municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SQ - APPROCHE RELAIS

À titre informatif:

Auparavant chaque municipalité était parrainée par un policier(ère) qui lui était attitré. Maintenant c'est remplacé par une équipe de policiers(ères) qui font régulièrement des visites dans chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska.

VOIRIE

<u>RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ARGUMENTAIRE DÉPOSÉ AU PAVL</u>

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé une demande de révision de notre dossier au programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024);

CONSIDÉRANT QUE nous demandons des modifications aux travaux à être réalisés en incluant le prolongement de la date pour terminer les travaux au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 juin 2021, le mandat a été remis à la firme EXP, par résolution portant le numéro 2021-06-113 pour effectuer la conception de plan, levé topographie et de devis pour le PAVL;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire a été remise à la municipalité en date du 24 septembre 2021 et le projet déposé au programme PAVL totalisait un montant de 3 343 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avions reçu la confirmation du ministre en date du 11 novembre 2021 :

CONSIDÉRANT QU'en cette période de l'année nous ne pouvions pas débuter les travaux :

CONSIDÉRANT QUE cette lettre confirmait le montant maximum de la subvention qui nous était allouée au montant de 2 265 853 \$, ce qui représentait 75 % des coûts prévus ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu plusieurs embûches qui nous ont empêchés d'aller de l'avant avec le projet :

- Élections municipales (plusieurs nouveaux élus)
- Covid 19 (moins d'entrepreneurs disponibles et augmentation des coûts)
- Réévaluer les travaux selon nos besoins

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE nous présentons une demande de révision au programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024) pour le projet déposé en septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'EXTENSION DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX AU PAVL

CONSIDÉRANT QU'à la suite de notre demande d'argumentaire pour la modification des travaux au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et notre

demande de prolongement pour réaliser les travaux, nous devons fournir d'autres documents ;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons réaliser les travaux sur les deux prochaines années (2023 et 2024);

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux prévus pour 2023 est la vérification du sol (carottage), le remplacement des ponceaux, le drainage, faire des transitions, du rechargement, etc., et pour 2024 la préparation et la pose d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande d'extension pour pouvoir réaliser les travaux prévus avec le programme d'aide à la voirie locale soit demandée au Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ SCHNEEBERGER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès de notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie locale, pour un montant de 75 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être effectués sur la plupart de nos chemins ;

- chemin du Petit X
- chemin de la Montagne
- chemin Shank
- chemin Gosford Nord
- rue Principale
- rue de l'Église
- chemin du Village
- chemin du Lac Nicolet
- chemin de la Rive
- chemin Gosford Sud
- rue Paradis
- rue de la Pente Douce
- rue de l'Anse

CONSIDÉRANT QUE les travaux à prévoir sont : des remplacements de ponceaux, des creusages de fossés, de l'achat de gravier & pierre, nivellement, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande d'aide financière de 75 000.00\$ soit transmise à M. Sébastien Schneeberger notre député provincial dans la circonscription de Drummond - Bois-Francs, pour la réfection de nos routes sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONNER UN MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR LE PROJET PAVL

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige la compétence d'un ingénieur pour les documents suivants :

- Le formulaire de modification complété et signé par un ingénieur (selon la lettre reçue)
- Les plans et devis révisés signés et scellés par un ingénieur
- L'estimation détaillée du coût des travaux révisés signée et scellée par un ingénieur
- Tous autres documents justificatifs

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le mandat pour répondre à la demande du ministère pour le programme PAVL soit donné à la firme EXP, pour préparer et compléter les documents nécessaires pour répondre aux exigences du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

ANNULER LA RÉSOLUTION POUR LE MANDAT DE LA LOCATION DES RÉSIDENCES

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires nous ont été transmises par notre urbanisme concernant la location des résidences ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut plutôt réglementer la location des résidences de villégiatures (chalets) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE nous annulions le mandat remis à l'urbanisme sous le numéro de résolution 2023-02-034 pour préparer une réglementation sur la location des résidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONNER MANDAT À NOTRE URBANISME ALEXANDRE DÉRAGON (MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION SUR LA LOCATION DES RÉSIDENCES TOURISTIQUES)

CONSIDÉRANT QUE nous estimons qu'il est nécessaire de réglementer la location des résidences touristiques (chalets) sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons limiter la location des résidences touristiques à certaines zones sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN mandat soit donné à notre urbanisme Alexandre Déragon de la Firme EXP, pour qu'il modifie notre réglementation sur la location des résidences touristiques (chalets).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONNER MANDAT À NOTRE URBANISME ALEXANDRE DÉRAGON (RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES)

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 :

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la démolition d'immeubles oblige les municipalités à adopter ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les frais estimés pour préparer ce règlement sont de 2 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE nous donnions le mandat à notre urbanisme Alexandre Déragon pour préparer le règlement sur la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Avis de motion

Monsieur le conseiller <u>Guy Thériault</u> donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de créer un nouveau règlement régissant la démolition d'immeubles, exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'assurer la protection des immeubles, notamment les immeubles patrimoniaux.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

DEMANDE DE LOCATION POUR LE 429, ROUTE 161

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 429, Route 161 a déposé une demande pour louer son immeuble auprès de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir son permis de location, le propriétaire doit remplir un formulaire d'avis de conformité dont une section doit être complétée par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur municipal a complété la section réservée à la municipalité et il a signé le document, attestant le tout conforme avec notre réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte cette demande de location, puisqu'elle est conforme à notre réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE LOCATION POUR LE 11, CHEMIN SHANK

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 11, chemin Shank a déposé une demande pour louer son immeuble auprès de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir son permis de location, le propriétaire doit remplir un formulaire d'avis de conformité dont une section doit être complétée par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur municipal a complété la section réservée à la municipalité et il a signé le document, attestant le tout conforme avec notre réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte cette demande de location, puisqu'elle est conforme à notre réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI SUR LES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Copernic a effectué d'autres vérifications d'installations sanitaires en 2022 sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait avoir un rapport sur les vérifications effectuées l'an passé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut avoir un suivi régulier de son inspecteur municipal sur le dossier des fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité demande le rapport des vérifications effectuées par Copernic sur les installations septiques faites l'été passé et que l'inspecteur municipal fasse un suivi régulier dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

INVITATION: LE FORUM QUI DÉPLACE DE L'AIR

À titre informatif:

Cette invitation est pour les élus et parlera de réalisation de projets en mobilité active. (Piste cyclable, sentier pédestre, club de marche, etc.)

AFFAIRES DIVERSES

<u>RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE DU PROJET -</u> CIMETIÈRE AU FRR

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée au programme du Fonds Régions et Ruralité (FRR) au montant de 36 348,16\$ pour la réfection du cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à couvrir les frais 10 904,45\$ qui représente la part de 30 % qu'elle doit investir dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte le projet présenté pour la réfection du cimetière au montant total de 36 348,16\$ qui est financé à 70 % par le programme FRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ANNUELLE ESPACE MUNI 2023-2024</u> (45.99\$)

CONSIDÉRANT QUE notre abonnement annuel d'Espace MUNI est rendu à l'échéance ;

CONSIDÉRANT QUE l'Espace MUNI est la fusion du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau québécois de Villes et Village en santé (RQVVS);

CONSIDÉRANT QUE nous bénéficions d'un rabais de 50 % sur notre abonnement, puisque la MRC d'Arthabaska est aussi membre ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité renouvelle son abonnement annuel à Espace MUNI et que le paiement de 45.99\$ soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INVITATION RALLYE COMMUNAUTAIRE (ÉLUS, DG)

CONSIDÉRANT QUE certains élus sont intéressés à participer au Rallye communautaire à la suite de l'invitation transmise par la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement pour assister à cette rencontre leur seront remboursés ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les frais de déplacement soient remboursés aux élus voulant assister à cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DE LA CORRESPONDANCE

- 1. Défi château de neige (concours ouvert à tous jusqu'au 13 mars / info : www.defichateaudeneige.ca)
- 2. Sophia Tour Deluxe / Espace Sophia (spectacles église Sainte-Sophie-d'Halifax & transport en autobus info : billetterie@espacesophia.org)

VARIA

DEMANDE DE RICHARD LING

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut rendre plus sécuritaire la circulation dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles lumières de rues qui seront installées respectent les normes sur la pollution lumineuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE nouvelle lumière de rue soit installée dans ce secteur, pour la sécurité de tous, mais tout en respectant le voisinage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVIE DE LA DEMANDE DE L'ARLC

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du comité d'environnement des suggestions de recommandation pour la protection du lac Coulombe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'implique déjà avec sa station de lavage pour le lavage des embarcations et par les analyses d'eau du lac qu'elle fait régulièrement et va continuer de s'impliquer pour la protection du lac Coulombe ;

CONSIDÉRANT QUE nous allons donner une réponse écrite au comité pour les démarches que la municipalité est prête à faire pour contribuer à la protection du lac Coulombe ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité envoie une lettre à l'ARLC pour indiquer les démarches qu'elle compte entreprendre pour l'été 2023 pour la protection du Lac Coulombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Votre temps, votre énergie et votre engagement sans faille sont très précieux.
Vous jouez un rôle primordial dans le succès de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et nous en sommes très reconnaissants. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous compter parmi nous.

Avis public



PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement régissant la démolition d'immeubles n° 320-2023 concernant l'ensemble du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 320-2023 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de créer un nouveau règlement régissant la démolition d'immeubles, exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'assurer la protection des immeubles, notamment les immeubles patrimoniaux.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **1**^{er} **mai 2023, à 19h00,** au bureau municipal de Saints-Martyrs-Canadiens.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 13, chemin du Village, Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) GOP 1A1 selon les heures d'ouverture établies ou encore sur le site Internet de la Municipalité : https://www.saints-martyrs-canadiens.ca

Ce projet **ne comprend pas** de disposition devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 5 AVRIL 2023.

Saviez-vous que?

- Saviez-vous qu'il est nécessaire de déneiger votre cour en tout temps pour être couvert par vos assurances.
- Saviez-vous que la municipalité apporte plusieurs modifications à ses règlements municipaux. Pour plus d'information sur ces modifications, vous pouvez vous référer au Bla-Bla.
- Saviez-vous que pour la consultation de documents sur place, il est nécessaire de prendre rendez-vous, ceci ne s'applique pas pour les paiements ou pour de l'information bref.
- Saviez-vous que les animaux domestiques, tels que les chiens et les chats doivent obligatoirement être gardés en laisse lorsque vous circuler sur le chemin.
- Saviez-vous que suite à plusieurs plaintes reçues, il est obligatoire de garder vos animaux domestiques tels que les chats et les chiens en tout temps dans les limites de votre terrain.
- Saviez-vous que vous devez remplir le sondage à la population et le rapporter à la municipalité avant le 27 avril et que se sondage s'adresse au propriétaire de la Route 161, Chemin Shank, une partie du chemin Gosford Nord et le rang de la Montagne.

Note importante

Si vous payez déjà vos taxes par guichet ou en ligne, vous pouvez payer toute autre facture de la municipalité sur ce compte; fosse septique, permis, analyse d'eau, etc.

LES TAXES SERONT POSTÉES SOUS PEU!!

Message important

Attention si vous circulez sur les plans d'eau.



Avis poste Canada

SUITE À DU VANDALISME SUR LES BOÎTES
POSTALES, NOUS INFORMONS QU'IL EST
STRICTEMENT INTERDIT D'ÉCRIRE SUR LES
BOÎTES POSTALES.



Note importante

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 26 avril 2023 pour une formation.



NOTE IMPORTANTE

LES GROSSE VIANDGE DU PRINTEMPS SERONT LE 4 JUIN.



Matières acceptées

Matériaux secs d'origine domestiques qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières de matière résiduelles.

Chaque encombrant ne peut pas excéder un poids de 100 kilogrammes ni une dimension de 3 mètres (10 pieds) quant au plus long côté et 1,8 mètres (6 pieds) quant au second plus grand côté



Matières refusées

- Résidus industriels
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (Bains, toilette, etc)
- Batteries ou pièces automobiles
- Appareils frigorifiques
- Les autres gros appareils électroménagers non réfrigérants ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants et doivent être disposés à l'écocentre afin de faciliter leur valorisation (récupération du métal)





Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat UNE INITIATIVE DE LA MRC D'ARTHABASKA

Le mercredi 19 avril prochain, dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole, la MRC d'Arthabaska tiendra une journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat aux locaux du Club FADOQ de Victoriaville, situés au 2, rue Drouin. Cette activité sera rendue possible grâce au soutien offert par le CIUSSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec dans le cadre de la démarche *Être mieux ... ensemble!*

Sous le thème, « *Je m'engage…et j'en suis fier.fière »*, cette journée aura pour objectif de relancer le bénévolat et de soutenir les organisations du territoire qui nécessitent la participation citoyenne au cœur de leurs activités. « Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre plan d'action MRC Amie des aînés (MADA). Le bénévolat demeure une valeur ajoutée à notre communauté », souligne le préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de la ville de Kingsey Falls, M. Christian Côté.

Une activité en deux volets

De 9 h 30 à 17 h, les représentants des municipalités et des organisations actives sur le territoire des deux MRC discuteront de la réalité des enjeux du recrutement, de l'accompagnement et de la rétention des bénévoles. Pour la

conférence d'ouverture, le comité organisateur a fait appel à Mme Julie Fortier, professeure et chercheuse de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Suivront des périodes de discussion en ateliers.

Puis vers les 17 h 30, le public pourra assister à la conférence de clôture avec la présence de M. Jean-Marie Lapointe, comédien, animateur, auteur, cinéaste, conférencier et sportif québécois. Son allocution s'intitulera « Le bonheur de bénévoler! ».



Début de la période d'inscription

Les organisations interpelées par l'implication citoyenne peuvent dès maintenant réserver leurs places à l'adresse suivante : <u>regionvictoriaville.ca</u>. Il en coûtera 10 \$ pour l'ensemble de la journée, incluant le repas du midi. Les citoyens et citoyennes qui désirent assister à la conférence de clôture pourront réserver leurs billets au coût de 5 \$ à compter du 5 avril prochain en composant le 819 751-3055.



CONNAISSEZ-VOUS LA MAISON DES JEUNES DES HAUTS-RELIEFS ?

La Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs est un lieu de rencontre animé pour les 12 à 17 ans de la communauté de Ham-Nord et des communautés de Notre-Dame-de-Ham, de Chesterville et de Saints-Martyrs-Canadiens.

Sur une base volontaire, au contact d'adultes significatifs et à travers différentes activités sociales, artistiques, sportives, culturelles, démocratiques et préventives, les jeunes sont amenés à devenir des citoyens critiques, actifs et responsables.



Regroupement des
MAISONS
DES JEUNES
du Québec
MEMBRE OFFICIEL

Pour toute question, n'hésite pas à nous contacter au 819-344-5530 ou coordo@mdjhr.ca Les membres aspirants de 11 ans sont admis les lundis, mardis et vendredis pour l'horaire du printemps. Ils sont parfois les bienvenus pour des activités spéciales.



AVRIL 2023

MAISONS

DES JEILNES



= Aspirants de 11 ans admis!





Pour toute question 819-344-5530 coordo@mdjhr.ca

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.



Mots mêlés de Pâques (difficiles)

P U F S В C S C Q E H E D P н P E E N N o 0 Q N H Q E Е M R С S S K E R K S O E U H C R A X C н S T G E Q K В E K S N т M M K S X G 0 E G О E U N V Z H S W E 0 T T G M Q Y D B E F S H ٧ S

île fete oeufs jésus avril lapin gigot croix lièvre pâques carême panier chasse lumière poussin rameaux cloches pascale équinoxe dimanche coutûmes joyeuses renouveau chocolats calendrier célébration pâquerettes CAMP BEAUSÉJOUR: Tél.: 418-458-2646

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.

TÉL.: 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TéL.: 819-352-0226







Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589





Érablière Re Plau

118, chemin du Lac Nicolet

Sts-Martyrs-Canadiens QC GOP 1-A1 (819) 344-5589



CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs) Tél.: 819-336-2994

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422



DRUMMONDVILLE

5224, BOUL, ST-JOSEPH (QC) J2A 3V9 819 472-3296 VICTORIAVILLE

389, BOUL DES BOIS-FRANCS N. (QC) G6P 1G8 WARWICK

1, ROUTE 116 E. (QC) JOA 1MO QUÉBEC